

Cabinet Adrai-Lachkar  
Avocat au barreau de Marseille

**MySMARTcab**  
ACTIVATEUR DE JUSTICE

## CONTRE LINKY :

La Justice saisie en référé devant  
le TGI de Marseille par près de 350 citoyens

Conférence de presse du jeudi 16 mai 2018  
à 17h30 au Cabinet de Maître G raldine ADRAI LACHKAR,  
22 Rue Edouard Delanglade, Marseille – 04 91 81 02 22



## **ACTUALITÉS SUR LE “LINKY”**

### **Les avocats du référé à BORDEAUX contre « Linky »**



**Maître Arnaud Durand**

Avocat au Barreau de Paris, diplômé de l'Université Panthéon-Assas, il intervient en défense de victimes de dommages liés aux ondes électromagnétiques en exploitant son savoir-faire sur les contentieux techniques.



**Me Géraldine ADRAÏ LACHKAR**

Avocat au Barreau de Marseille, elle a su développer au fil des années une compétence particulière en matière d'indemnisation des victimes et handicap.



**Me Christophe Lèguevaques**

Avocat au Barreau de Paris, Docteur en Droit, défenseur entre autres des irradiés de Toulouse et des plaignants du Levothyrox nouvelle formule, il est le créateur de la plateforme d'actions collectives et citoyennes Mysmartcab.fr



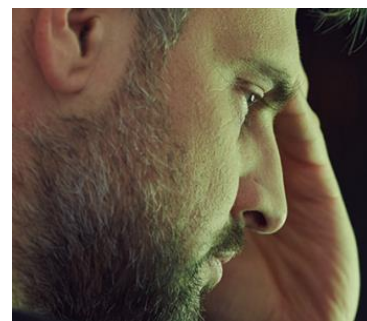
#### **Le jugement de la Cour des comptes**

La Cour des comptes a estimé que le “Linky” tel qu'actuellement déployé était « **Un dispositif coûteux pour le consommateur mais avantageux pour ENEDIS** » (Rapport annuel 2018, Tome I, p. 253)



#### **La mise en demeure de la CNIL**

La CNIL a mis en demeure DIRECT ÉNERGIE estimant qu'elle n'avait pas demandé l'accord préalable des clients sur les données transmises par ENEDIS et pouvant « **révéler de nombreuses informations relatives à leur vie privée [...]** ». (CNIL, Décision MED n° 2018- 007 du 5 mars 2018)

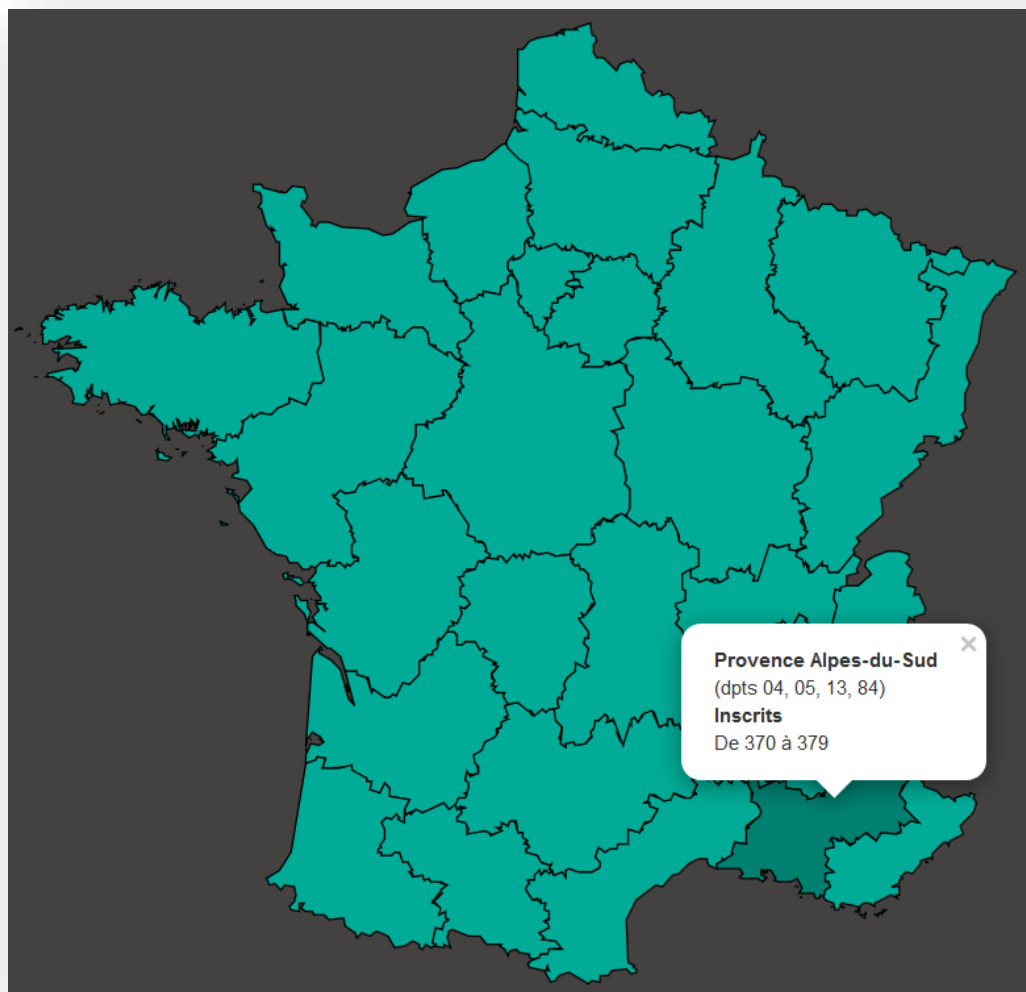


#### **Le rapport de l'ANSES sur l'électrohypersensibilité**

L'ANSES, a souligné, en dépit de l'absence de “consensus” à ses yeux, que « **les plaintes (douleurs, souffrance) exprimées par les personnes se déclarant EHS correspondent à une réalité vécue [...]** » (ANSES, rapport d'expertise collective de

## **Libertés publiques : liberté de choix, protection de la santé, respect de la vie privée...**

**Les avocats s'unissent pour défendre les consommateurs refusant LINKY, compteur déjà remplacé ou non...**



**[Linky.MySmartCab.fr](http://Linky.MySmartCab.fr)**

**Les inscriptions des personnes souhaitant faire valoir leur refus du « Linky » en référé devant le TGI de Marseille sont prolongées jusqu'au 27 mai 2018.**